



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS



Mandat confié par l'Observatoire économique de la commande publique (OECP) à la Médiation des entreprises sur les délais de paiement dans la commande publique

La réduction des délais de paiement dans la commande publique fait partie des thématiques considérées comme prioritaires par le comité d'orientation de l'OECP. Le Cabinet du ministre de l'économie et des finances a souhaité en faire une de ses priorités pour l'année 2018.

Dans ce domaine, les mesures réglementaires qui ont évolué tant pour les personnes publiques que privées¹, ont été suivies de mesures d'incitation, d'accompagnement et de contrôle². Plus récemment, l'Etat a mis à disposition un outil national de facturation électronique.

L'Observatoire des délais de paiement³, qui établit un rapport annuel, relève une amélioration continue des délais de paiement, mais aussi des difficultés persistantes, qui ne sont pas sans impact sur la trésorerie des entreprises, notamment celle des TPE/PME.

La médiation des entreprises a fait du respect des délais de paiement le premier engagement de la « charte relations fournisseur responsables » signée par de nombreux acheteurs, et a émis des recommandations. La médiation des entreprises développe une méthode de travail et de concertation appréciée des acteurs du terrain et qui semble adaptée à ces questions.

Dans la poursuite des travaux réalisés par les services de l'Etat, l'OECP mandate la médiation des entreprises pour réaliser un état des lieux des pratiques, des points de blocage et élaborer des recommandations pour améliorer les délais de paiement dans la commande publique.

Pourront notamment être traités la question du point de départ du délai, l'existence de « délais cachés », les impacts de la facturation électronique et les difficultés rencontrées par certaines catégories d'acheteur, qui impliquent des réponses spécifiques.

L'OECP souhaite disposer des résultats de ces travaux dans le courant du mois de juin afin de pouvoir les présenter au prochain comité d'orientation de l'OECP. Un rapport d'étape sera présenté à l'assemblée plénière de l'OECP en mars 2018.

¹ <https://www.economie.gouv.fr/daj/delais-paiement-2016>; <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/entreprises-delais-paiement>

² <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/delais-paiement-enjeu-economique-majeur>

³ <http://delais-paiement.fr/observatoire/>